

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

N°2023 - 08289

« JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ LE MERCREDI
20 SEPTEMBRE 2023 AU PARC HONORE DE BALZAC
DE 14 HEURES A 17 HEURES »

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

Vu, la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 511-1 et L511-2,

Vu, l'Arrêté Municipal 2009/147 du 27 juin 2009 portant sur la réglementation du parc Honoré de Balzac,

Vu, l'Arrêté Municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et nuisances sonores,

Vu, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

Vu, le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1311 et LR1334-30 et suivants,

Vu, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Considérant, que la Municipalité organise dans le cadre de la semaine du développement durable « la journée de la biodiversité » au Parc Honoré de Balzac avec des animations le mercredi 20 septembre 2023 de 14 heures à 17 heures,

Considérant, la nécessité de procéder à la fermeture au public du Parc Honoré de Balzac, sauf aux services de la ville et prestataires qui devront procéder au montage et démontage des stands le mercredi 20 septembre 2023 de 07 heures à 14 heures et de 17 heures à 20 heures 30,

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230918-PM23_08289-AR
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

Considérant, qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sécurité des personnes et à la protection de la santé de la population,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la Municipalité organise « la journée de la biodiversité » le mercredi 20 septembre 2023 de 14 heures à 17 heures au Parc Honoré de Balzac.

ARTICLE 2 :

L'accès au Parc Honoré de Balzac sera interdit au public le mercredi 20 septembre 2023 de 07 heures à 14 heures et de 17 heures à 20 heures 30, sauf aux services de la ville et aux prestataires qui procéderont au montage et démontage des stands.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de l'article 2 l'accès à la Maison des Sports et des Associations sera autorisé pour le personnel communal, aux heures habituelles d'ouverture.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative à la lutte contre les bruits et nuisances sonores en vertu de l'arrêté municipal en vigueur. Les nuisances sonores engendrées par la manifestation sont ponctuelles et autorisées par le présent arrêté.

ARTICLE 5 :

La Municipalité devra suspendre la manifestation si les conditions météorologiques risquent de compromettre la sécurité du public et des participants notamment en cas d'orage ou de vents violents. L'ensemble du public devra être évacué immédiatement.

ARTICLE 6 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 8 :

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des Services Techniques

Madame la Responsable du Service Evènementiel

Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 13 septembre 2023

Le Maire, Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230918-PM23_08289-AR
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023



Journée de la
biodiversité
Mercredi 20 septembre – 14h / 17h
- Parc Honoré de Balzac -

Stands découvertes, ateliers, animations, animation ABC de la biodiversité, apiculteurs...

